

2 orig + copie
compte 8.10.56

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
de la
Charente - Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 aout 1956

O B J E T :

Cantines Scolaires

AVENANT : BERNARD, Boucher

Convocation du
14 aout 1956

56007

Le dix huit aout 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Max BRUSSET, Député-Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 14 aout 1956 .

Etaient présents: MM. BRUSSET - SEUGNET - REUTIN - CASTELNAU GAUSSEL - COUZINET - LAURENT - BARROT - POUGET - COUNIL - GUILLAUD BARRIERE - DOMECCQ - ETCHEBER - ROCHEDEBEUX - BOURDEILLE - NARTEAU - CHAMBOULAN - DUFOUR - COUNIL Edouard - PAPEAU - Melle FOUCHE - M. GRUSSENMEYER .

représenté : M. BROTTREAU par M. BARRIERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BARRIERE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

M. le Président ouvre la séance .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances,

autorise M. le Maire à signer un avenant de 50.000 frs (cinquante mille frs) au marché BERNARD pour fournitures de viandes de boucherie aux cantines scolaires.

Dit que la dépense sera mandatée chapitre XXI - art 11 - achat de denrées pour le fonctionnement des cantines scolaires .

Approuvé à l'unanimité ,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 24 Septembre 1956
Le Sous-Préfet : Troquereau

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Octobre 1956
Pr le Député Maire - L'Adjoint Délégué,

[Signature]



[Signature]

AVENANT A MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député-Maire de la Ville de ROYAN
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 aout 1956

ET : M. BERNARD Roger, boucher
 avenue des Sonis n° 91 à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Le marché de gré à gré en date du 8 février 1956 d'un montant de deux millions est porté à la somme de 2.050.000 francs (deux millions cinquante mille frs) savoir :

- marché initial du 6/2/56	2.000.000 Fr
- présent avenant	50.000

TOTAL : 2.050.000 Fr

ARTICLE 2 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement en application du décret 54 -1318 du 31 décembre 1956.

Monsieur BERNARD, en son nom personnel affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la Loi 52-401 du 14 avril 1952

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 24 Septembre 1956 Fait à ROYAN, le 15 septembre 1956
 Le Sous-Préfet : Troquereau

Le Fournisseur,

Pr le Député-Maire
 L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME

ROYAN, le 4 Octobre 1956

Pr le Député Maire -L'adjoint Délégué

